

La délégation FO était composée de :

- Valérie LAPORTE
- Marc GUGGLIELMACCI
- Jacques HUGUET (RS CCE).

ORDRE DU JOUR

Point 1 – Fonctionnement du CCE

Point 2 – Projet d'Avenant N° 2 à l'accord ATT de GrDF suite à l'intégration d'Énergie Formation (pour information)

Nous souhaitons vous interpeller, Messieurs les employeurs, sur la question du Pouvoir d'achat des Électriciens et Gaziers, actifs et retraités, qui subit une érosion liée à l'absence ou presque de revalorisation du SNB et l'augmentation des taxes et impôts qui nous concernent.

Dernier exemple dans l'actualité, l'augmentation importante de la fiscalisation du « tarif agent ».

Nous souhaitons connaître les éléments qui conduisent au calcul des forfaits auxquels nous sommes assujettis. Nous saurons peut-être pourquoi au-delà de l'alignement des barèmes URSAAF et Fisc, ces forfaits ont augmenté de 18 %...

Pour FO Énergie et Mines, l'urgence sociale, l'urgence économique, le besoin de relancer la croissance par la consommation « des ménages » doivent conduire les employeurs et, notamment dans les IEG, à ouvrir des négociations salariales afin de donner de l'air à notre pouvoir d'achat.

FO Énergie et Mines défendra toujours l'intérêt des agents avant ceux des actionnaires.

De plus, Monsieur le Président est interpellé sur les différentes attitudes concernant le déploiement de la transformation dans les régions.

Du point de vue de GrDF il est évident que nous sommes d'accord pour que les discussions se conduisent tant côté DR Gaz que côté ERDF en associant les UCF.

Si les directeurs le souhaitent en région, ils peuvent conduire certaines réunions tripartites en ayant des représentants des DR Elec, Gaz et UCF. Il ne faut pas qu'il y ait des discours divergents, mais s'assurer que l'ensemble des parties prenantes entendent le même discours.

Concernant le problème des mutations d'office : lors du CCE d'ERDF, la direction a changé de posture suite à discussions avec les OS. ERDF est plutôt sur des mutations d'office. Pour GrDF, nous pensons que les publications auraient été des mutations d'office déguisées. Il vaut mieux favoriser la discussion avec ERDF. La situation est regardée avec Jacques GÉRARD, il n'y a pas de risques démesurés que l'on ne saurait gérer.

POINT 1 - FONCTIONNEMENT DU CCE

Désignation du Président de la Commission Formation

La CGT propose M. GONNET Christophe en remplacement de M. DALOT

AVIS FO : Favorable

AVIS de l'Organisme : Favorable à l'unanimité

POINT 2 - PROJET D'AVENANT N° 2 À L'ACCORD ATT DE GRDF SUITE À L'INTÉGRATION D'ENERGIE FORMATION (POUR INFORMATION)

Suite à l'intégration d'Energy Formation au sein de GrDF à compter du 1er avril 2015, il avait été convenu qu'aucune modification ne serait apportée aux aménagements du temps de travail précédemment applicables aux salarié(e)s d'Energy Formation.

Seul l'article 4 de l'accord national de GrDF sur le temps de travail a été modifié afin d'y ajouter les deux types d'aménagement du temps de travail qui étaient applicables aux salarié(e)s d'Energy Formation avant leur transfert au sein de GrDF.

A1 bis - Cycle basé sur une période de huit semaines de 0 à 5 jours, à raison de 7 heures 47 minutes par jour en moyenne sur le cycle.

A4 - Cycle basé sur une période de huit semaines de 0 à 5 jours, à raison de 8 heures quinze minutes par jour du lundi au jeudi et de 6 heures par jour le vendredi en moyenne sur le cycle

Nombre de JRTT par an : 26 jours

Ces nouveaux types d'aménagements du temps de travail sont strictement réservés aux seuls salariés d'Energy Formation. L'aménagement A1 bis est réservé aux salariés d'Energy Formation ne relevant pas du métier de formateur.

AVIS FO Energie et Mines : Favorable

AVIS de l'organisme : Favorable

Signature ouverte de l'avenant jusqu'au 29 mai 2015.

En cours de présentation du dossier « Bilan du Projet Ingénierie en Réseau », le CCE a été envahi par l'ensemble des syndicats de GrDF d'Ile-de-France.

Prochain CCE le 11 Juin.